

VIVRE

A



PHOTO Alain PORTE

MOUTHIERS-SUR-BOÈME

Le mot du Maire

Ce mois-ci, je n'écrirai pas de "mot du maire" concernant la commune de Mouthiers. Je vous propose un article que j'avais écrit il y a quelques temps pour une revue et qui est toujours d'actualité. (décembre 1991)

En décembre 1989, j'ai fait partie des cinq cents maires ruraux qui, aux côtés de la Confédération paysanne, ont manifesté à Paris pour des campagnes vivantes.

En revanche, je ne suis pas "monté" à Paris, lors de la manifestation de septembre organisée par la FNSEA et soutenue par différents partis politiques, dont l'extrême droite. Et pourtant, mes amis agriculteurs en sont témoins, j'ai hésité. Le mot d'ordre était le même et la Fédération des maires ruraux était encore partie prenante.

Cependant, au-delà des mots d'ordre et des premières intentions, aucune solution crédible n'était avancée. J'entends par solution crédible une véritable remise en cause de la PAC, cogérée (il faut le rappeler) depuis trente ans par les organisations agricoles déjà citées, et les gouvernements successifs. Cette PAC, il faut le dire et le redire, avait été conçue dans les années 60 pour assurer le délestage d'un tiers des agriculteurs français ; et cela a parfaitement fonctionné, alors que l'environnement économique était prêt à absorber cette main d'œuvre nouvelle. Cependant, ce mécanisme infernal a continué et continue de fonctionner à son rythme de croisière, éliminant toujours un tiers des agriculteurs tous les dix ans, alors que l'environnement économique n'est plus apte à les recevoir, et que le seuil de désertion est atteint. Ce mécanisme, parfaitement rodé, est basé sur une aide aux produits qui conduit aux fameux 80 % d'aide pour 20 % des producteurs. Et ces 20 % de producteurs étaient les premiers à manifester ce mois de septembre à Paris !

Cette contradiction entre le dire et le faire, et cette inconséquence auraient dû apparaître dans les commentaires des médias que j'ai trouvé bien pauvres sur ce sujet.

Alors quelles propositions peut entrevoir le maire rural, ou plutôt périurbain, que je suis ?

D'abord et vite, une politique de soutien adaptée à chaque agriculteur sur la base d'un contrat de production, axé sur la qualité des produits et le respect de l'environnement. Il ne m'appartient pas de développer ici un propos que vous exposez mieux que moi.

Ensuite, une politique d'aménagement du territoire basée sur la répartition des emplois :

- surtaxe sur les entreprises installées en zone urbaine, et répartition de cette taxe aux communes rurales ;

- détaxe sur les entreprises s'installant en milieu rural avec exonération partielle des charges salariales ;

- augmentation du taux de la DGF (dotation globale de fonctionnement) affecté aux groupements de petites communes ;

- dotations supplémentaires significatives aux départements ruraux qui s'engagent contractuellement sur une politique concrète de développement rural et de protection de l'environnement.

Bien sûr, ces mesures ne peuvent se substituer à la prise de responsabilités des acteurs du monde rural sans lesquels les résultats ne seraient pas atteints. C'est pourquoi la répartition devrait se faire sous forme contractuelle engageant toutes les parties.

Il n'en reste pas moins que dans certains secteurs, et c'est aussi le cas en Charente, les acteurs ne sont plus là, ou sont trop âgés pour porter ces contrats. Il relève alors de la volonté des élus locaux d'injecter dans ces secteurs les moyens humains et financiers permettant de retrouver un minimum de combativité.

Sans volonté politique forte des ruraux de tous poils, le résultat sera le même.

Nous pouvons peut-être encore aujourd'hui enrayer la tendance, demain il sera trop tard.

Réunion du Conseil Municipal du 15 Mai92

Présents :
MM. GERMON - TAMAGNA - BOUREAU -
JOBIT - BREGEAS - DESVAGES - CRUEIZE -
DEDIEU - GACHINOIS - Mme FORGERON -
MM. LATHIERE - BARBE - Mme MANANT - VALLAT
DISCOUR - MM. BONNET - THUILLIER
Absentée excusée : Mme PORTE qui a donné procuration à Mme DISCOUR.
Secrétaire de séance : M. DESVAGES.

I - RÉVISION P.O.S.

Une réunion plénière s'est tenue en Mairie le 7 mai dernier concernant la révision du P.O.S. Elle réunissait tous les services concernés et traitait essentiellement des servitudes

Terrain de jeux

Le Maire rappelle que le terrain récemment acheté à M. BLANCHARD au lieu-dit "le champ Michel" doit être décapé, terrassé et nivelé pour pouvoir être aménagé en terrain de jeux.

Il explique que ces travaux représentent une masse de travail trop importante pour l'équipe technique municipale tant au point de vue personnel que matériel.

Il présente ensuite le devis établi par la Société des Ets GUILLEBEAUD concernant le terrassement de ce terrain.

Le Conseil Municipal :

- accepte ce devis d'un montant TTC de 78 489,48 F dont 14 000 F de transport de terre ;
- autorise le Maire à signer ce devis et à commander les travaux.

Terrain de basket-ball et de volley-ball

Le Maire communique au Conseil le dossier qu'il a contourné concernant un projet d'équipement sportif à proximité du stade municipal comprenant une aire gravillonnée d'environ 1 500 m² destinée à supporter un terrain de basket-ball et un terrain de volley-ball.

Ce projet pourrait être déposé auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, en vue de l'obtention d'une subvention égale à 50 % du devis présenté, versée par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil :

- accepte le projet ;
- approuve la démarche du Maire ;
- et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

II - MARCHÉS PUBLICS - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Maire fait part au Conseil des nouvelles dispositions concernant les marchés publics

suite à la loi d'orientation N° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment en ce qui concerne la composition de la commission d'Appel d'Offres et les Bureaux d'Adjudication.

Le Conseil a élu, à l'unanimité, les membres suivants :

membres titulaires : M. GACHINOIS Claude
M. BRÉGEAS Roger
M. BONNET Bernard

membres suppléants : M. DEDIEU Jacques
M. DESVAGES Pierre
M. THUILLIER Dominique

La Commission d'Appel d'Offres sera donc composée comme suit :

- M. le Maire ou son représentant, Président
- M. GACHINOIS
- M. BRÉGEAS
- M. BONNET
- M. DEDIEU
- M. DESVAGES
- M. THUILLIER
- M. le Receveur Municipal
- M. le Directeur Départemental de la concurrence et de la consommation ou son représentant.

III - QUESTIONS DIVERSES

A.D.D.M.

Le Maire expose au Conseil l'action menée par l'A.D.D.M. (Association Départementale pour le Développement Musical de la Charente) qui a pour vocation de rendre la formation musicale accessible à tous les enfants de 7 à 15 ans, en milieu rural.

La participation de la commune s'élèverait à 940 F. par enfant par an, participant à cette formation.

Le Conseil accepte à onze voix pour et sept abstentions de participer financièrement à cette opération à hauteur de 940 F. par enfant et par an.

Charente loisirs emploi

Le Maire expose au Conseil les activités de l'association charente loisirs emploi. Cette association offre la possibilité aux collectivités et associations sportives intéressées, de bénéficier de cours, à raison de 22 F. de l'heure. Le Conseil décide l'adhésion à cette association.

Centre commercial

Le Maire présente au Conseil le projet de crédit bail concernant la location des trois bâtiments à usage commercial :

- supérette à M. Lalanne Vincent
- boucherie à M. et Mme Maurice Régis
- salon de coiffure à M. et Mme Bailloux Jean-Luc.

Le Conseil par 17 voix pour et 1 abstention :

- approuve l'engagement de prise de bail de M. et Mme BAILLOUX pour un loyer trimestriel de 8 735,37 F HT à compter du 1^{er} septembre 1992.

- approuve l'engagement de prise en bail de M. et Mme Maurice Régis pour un loyer trimestriel de 16 218 F HT à compter du 1^{er} septembre 1992.

- approuve l'engagement de prise en bail de M. Lalanne Vincent pour un loyer

trimestriel de 17 491,53 F HT à compter du 1^{er} juillet 1992.

- autorise le Maire à signer les baux sus-cités.

Laroche-Technology

Le Maire fait part au Conseil d'une demande de M. NORDLINGER concernant la possibilité de construction d'un bâtiment relais dans l'enceinte de son établissement. Le Conseil charge le Maire de poursuivre le dialogue avec le demandeur.

Taxe professionnelle

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité de favoriser le développement économique de la commune et informe l'assemblée des allégements fiscaux en matière de taxe professionnelle que les collectivités locales peuvent consentir aux entreprises dans le cadre des mesures prises en faveur de l'aménagement du territoire.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide qu'en application de l'article 1465 du code général des impôts, les entreprises qui procèderont sur le territoire communal, soit à des décentralisations, extensions ou créations d'activités industrielles ou de recherche scientifique et technique, ou de services de direction, d'études, d'ingénierie et d'informatique, soit à une reconversion d'activité, soit à la reprise d'établissement en difficulté bénéficieront d'une exonération totale de la taxe professionnelle, pour une durée de 5 ans dans la mesure où elles rempliront les conditions légales ou réglementaires pour pouvoir y prétendre.

Création d'un poste d'agent technique

Le Maire expose au Conseil les difficultés rencontrées par le service technique de la commune dues au manque de personnel et au fait qu'un employé va faire valoir, dans les prochains mois, ses droits à la retraite.

Le Conseil décide de créer un poste d'agent technique à temps complet à compter du 1^{er} juillet 92 au Service technique de la commune.

Indemnités maire et adjoints

Le Maire donne lecture au Conseil de la loi N° 92-108 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et des indemnités des maires et adjoints.

Le Conseil décide :

- de retenir pour le calcul de l'indemnité du Maire, le pourcentage de 15,25 % de l'indice 1015 afin de ne pas grêver le budget communal ;
- de fixer à 40 % de l'indemnité du Maire les indemnités des 5 adjoints de la commune.

Ces mesures interviendront à compter du 29 mars 1992.

Label petite enfance

Le Maire informe le Conseil qu'il a demandé auprès du Ministère des affaires sociales le questionnaire qui permettra éventuellement à la commune de bénéficier du label "Petite Enfance".

Déclaration

Par souci de commodité, les votes ont lieu en général à main levée, mais il suffit qu'un seul conseiller solliciter le vote à bulletin secret pour que celui-ci ait lieu.

En conséquence, les conseillers sous-signés estiment personnellement atteints par la calomnie incriminée. Ils souhaitent que cette déclaration soit publiée dans le prochain bulletin municipal.

Fait à Mouthiers le 12 juin 1992.



• LISTE DES SIGNATAIRES •

Jean LATHIERE	Claude GACHINOIS
Jean-Pierre TAMAGNA	Cécile FORGERON
Alber BOUREAU	Hugues BARBE
Roger BRÉGEAS	Josette MANANT
Élyane PORTE	Raymonde VALLAT
Pierre DESVAGES	Christine DISCOUR
Gilbert CRUEIZE	Bernard BONNET
Jacques DEDIEU	Dominique THUILLIER

PROJETS

• Échecs

Dans le cadre des contrats C.A.T.E. et du centre de loisirs, avec les enfants, cette activité vit bien. Pour une reprise de cette activité avec les adultes, une réunion aura lieu pour la rentrée. Nous recherchons des animateurs.

•

Projet d'un rallye organisé par les "Chœurs de Boème" le 13 septembre 1992, la chorale "Chœurs de Boème" propose un rallye voiture ouvert à tous.

- thème : musique et patrimoine

- circuit : maximum 60 kilomètres

- départ : 9h - place de la gare

- rassemblement de tous à midi pour le repas en commun

- retour vers 17h à la salle polyvalente

- apéritif avec petits gâteaux en attendant à...

- 19h la remise des prix

- participation : 50F la voiture

20 F par personne.

Les personnes intéressées peuvent se faire inscrire dès maintenant et avant le 10 septembre

- au secrétariat de la MJC - Tél. 45 67 84 38

- ou chez Éliette Dedieu - 32 bis rue de la Boème - Tél. 45 67 81 05

- ou chez Françoise Boudin - Avenue du 24 août - Tél. 45 67 86 15

• "Les Monastérocs" club d'escalade

Du 28 au 31 juillet, le Club organise une randonnée en haute montagne autour du pic du midi d'Ossau ; on grimpe... on se dépasse... on couche sous la tente et on pique-nique ! C'est super ! C'est très beau ! et c'est sympa !

L'Équipe de la rédaction de MJC Infos vous souhaite à tous d'excellentes vacances.

JEUX DE L'ADMR

Dimanche 5 juillet à Clax (sur le stade)

- 14h 30	Présentation des équipes en fanfare Lancer de ballons Jeu intercommunal entre les équipes de Clax, Mouthiers, Plassac, Vœuil et Voulgézac
- 19h 30	Dîner (adulte : 70 F — enfant : 45 F)

Centre de Loisirs

1^{RE} SEMAINE

Mercredi 8 juillet

Aménagement du centre de loisirs : jeux extérieurs

Jeudi 9 juillet

Fonctionnement en ateliers : jeu de sécurité

Vendredi 10 juillet

Journée mosaïque

2^{EME} SEMAINE - THEME: NATURE ET EAU

Lundi 13 juillet

Journée au parc de loisirs de Bellevue près de Limoges

Mercredi 15 juillet

Construction de petits bateaux : eaulympiaades

Jeudi 16 juillet

Fonctionnement en ateliers * : piscine à Garde le Pontaroux

Vendredi 17 juillet

Journée aux Tourbières avec les bateaux

Camp Poney à Fouquebrune (5 - 12 ans) du 15 au 17 juillet

3^{EME} SEMAINE - THEME : LE TEMPS DES CHATEAUX

Lundi 20 juillet

Pêche à la truite

Mardi 21 juillet

Construction d'un château : jeu extérieur "la tour du trésor" (apporter des boîtes en carton style riz...)

Mercredi 22 juillet

Construction du chateau : parc de Freigneuil "vogue la BD".

Jeudi 23 juillet

Journée à St-Yrieix

Vendredi 24 juillet

Journée médiévale

Camp Musique au festival d'Availle Limousine" (7 - 12 ans) du 20 au 24 juillet

4^{EME} SEMAINE - THEME : LE CIRQUE

Lundi 27 juillet

Atelier cirque : jeu des pubs

Mardi 28 juillet

Atelier cirque : piscine

Mercredi 29 juillet

Atelier cirque : visite au zoo

Jeudi 30 juillet

Atelier cirque : dessiner c'est gagner

Vendredi 31 juillet

Répétition du spectacle.

18h : spectacle de cirque au centre de loisirs.

Tous les parents y sont invités un apéritif est servi.



Fonctionnement en ateliers : peinture, chant, musique et rythme, construction d'une gazinière en bois, de mobiles..., pâtisserie, cuisine.

Camp à la mer (5 - 12 ans) 27 - 28 - 29 juillet

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le Centre de Loisirs se trouve au groupe scolaire de Mouthiers, il est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans du lundi au vendredi de 7h à 19h.

Les inscriptions peuvent se faire à la journée, sauf pour les camps.

TARIFS :

Journées : - 55 F / jour pour les enfants de la commune de Mouthiers

- 85 F / jour pour les enfants extérieurs à la commune.

5 F / jour de réduction par enfant à partir du 2^{ème} enfant.

Camp ferme 100 F pour enfants de Mouthiers
 132 F pour enfants extérieurs à la commune

Camp musique 150 F pour enfants de Mouthiers
 182 F pour enfants extérieurs à la commune

Camp poney 140 F pour enfants de Mouthiers
 172 F pour enfants extérieurs à la commune

Camp mer 140 F pour enfants de Mouthiers
 172 F pour enfants extérieurs à la commune

De ces prix de journée, il convient de déduire le montant des aides dont vous pouvez bénéficier :

- Caisse d'Allocations Familiales
- Mutualité Sociale Agricole
- Comités d'entreprise
- Bureau d'Aide Sociale
- Conseil Général
- Commune

Remarque : un accord est passé avec la commune de Mouthiers. Les familles de Mouthiers perçoivent une aide de la Mairie. Cette aide, de 32 F par jour, est directement versée au Centre de Loisirs.

C'est pourquoi le coût journalier est supérieur de 32 F pour les familles extérieures à la commune de Mouthiers. Cependant, celles-ci peuvent bénéficier d'une aide de leur commune respective en faisant la demande auprès de celle-ci.

MJC Jules Berry

3, place de la gare

16440 MOUTHIERS

Tél. 45 67 04 38

C.L.S.H.

Groupe scolaire

16440 MOUTHIERS

Tél. 45 67 92 84

Ça démèjazz... en concert

Vendredi 17 juillet - 21 h

Salle polyvalente - MOUTHIERS

Brillant de tous ses feux, l'Orchestre distille les pièces qui ont fait sa réputation : composition de Jean-Pierre COUDARD pour la plus grande part, avec quelques standards "revus et corrigés" par cet ensemble au son si particulier.

Du "SONG FOR LAETIZIA" à "MODO INDIGO", de "LOVER MAN" au "TROIS POUBELLES AU SOLEIL", sans oublier le mythique "ISTHAR", les nombreux solistes, éclatant de verve tissent des ambiances insolites autour de deux merveilleuses chanteuses.

Une batoucada brésilienne éclate dans un tonnerre de tambours.

Enchaînant avec brio son répertoire **ÇA DEMEJAZZ** vous invite à le découvrir.

21 garçons et filles de 18 à 20 ans qui croquent la scène comme ils croquent la vie... en musique.

Durée de 45 minutes à 1h 30.



Cyclotourisme - sorties de juillet

Le 12/07 à 8h

95 km : Torsac - Puymoyen - Le Petit Fresquet - Dirac - Ste-Catherine - Touvre - Sers (D 410) - Dignac - Fouquebrune - Villebois - Roncenac - Charmant (D22) - Mouthiers.

70 km : Sép. à Fouquebrune - Mouthiers.

40 km : Torsac - Puymoyen - St-Michel - Mouthiers.

Le 26/07 à 8h

100 km : Hiersac - Bourras - Sigogne(D55) - Rouillac - Genac (D 118) - Vouharte - Le Gond-Pontouvre - St-Yrieix - Fléac - La Couronne - Mouthiers.

85 km : Sép. à Genac - St-Genis d'Hiersac (D 19) - La Vigerie - Linars - La Couronne - Mouthiers.

38 km : St-Michel - Linars - Trois-Palis - Mouthiers.

Le 19/07 à 8h

100 km : Blanzac - Péreuil - La Marguerie (D 55) - Rouillac - Genac (D 118) - Vouharte - Le Gond-Pontouvre - St-Yrieix - Fléac - La Couronne - Mouthiers.

78 km : Sép. à Torsac - Mouthiers.

45 km : Sép. à Plassac - Mouthiers.

Le 05/08 à 8h

85 km : Juillaguet - Montmoreau - Blanzac - Jurignac - Châteauneuf - Nersac - Mouthiers.

43 km : Sép. à Montmoreau - Mouthiers.

30 km : Juillaguet - Charmant - Mouthiers.

La
Chorale



CECILE FORGERON
TOUTES ASSURANCES

23, rue de la Boëme
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
Tél. : 45 67 82 85
Fax : 45 67 80 62

RADIO - TÉLÉVISION
ÉLECTRO-MÉNAGER
ÉLECTRICITÉ - DÉPANNAGES
J.-P. MANANT

16440 Mouthiers-sur-Boëme
Tél. : 45 67 92 44

Entreprise S. SIMÉONI

Maçonnerie - Couverture
Carrelage
Neuf et Rénovation
Plans - Devis
Le Brisset . 16440 Mouthiers
Tél. 45.67.92.26

Dans votre commune

Chaussures

DEDIEU

ACHETEZ A MOUTHIERS
Choix, prix et qualité

Tél. : 45 67 92 06

PLATRERIE - CLOISON SÈCHE
ISOLATION - PLAFONDS SUSPENDUS
GENDRON Dominique
Les Agriers
16440 MOUTHIERS
Tél. 45 67 88 03

FOURNITURES CERCUEILS
TRANSPORTS TOUTES DISTANCES
TOUTES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

JOBIT J.-P.

Pompes funèbres - Articles funéraires
LA COURONNE
Tél. 45 67 49 21

TOUS MATERIAUX DE CONSTRUCTION

FER - BOIS - PVC - ISOLATION
DALLAGE CARRELAGE - COUVERTURE
MENUISERIE PVC & BOIS - ESCALIERS
— DEVIS GRATUIT —

Sari RICHON-DELAUNAY
Z.E Les Rentes
LIVRAISON 16440 MOUTHIERS
Tél. 45 67 85 06



TAXI

7 jours

A. LADEUIL - BP11 MOUTHIERS

TRANSPORT MEDICAL ASSIS
TOUTES DISTANCES

TEL. | 45 67 89 89

TEL. | 45 67 88 15

FOOTBALL
les Échos



Pour la 4^{ème} année consécutive le bureau a été reconduit dans son ensemble.

Le Club souhaite la bienvenue à tous : nouveaux et anciens...

Toutes les indications concernant les licences vous seront communiquées dans les semaines à venir.
Veuillez noter la date de reprise des entraînements, cadets, juniors, seniors.

Mardi 11 août et vendredi 14 août.

Bonnes vacances à tous.

• Le Bureau 92 - 93 •

Présidents d'honneur : Bernard GERMON
Jean-Jacques BRÉGIER
René POTIER

Président : Pierre DESVAGES

Vice-présidents : James BILLOUT
Claude MOUSSEAU

Secrétaires : Gilles DUVERGER
Martine POTIER
Christine BOUTHINON

Président délégué (jeune) : Alain COMBEAU
Yves LASNIER

Commission sponsoring : Didier BOUTHINON
Patrick VINSONNAUD
Richard BORREDON
Hugues GUIBERT

Arbitres du Club : M. BENNACEUR
E. COQUEREAU
D. PAULHAC

Conseil juridique : Ph. LESBARRERÈS

MEMBRES DU CLUB :

NOTTEBAR I et II
BOUTHINON D.
ALLERON S.
PONTINY D.
BENNACEUR A.
CHABREYROUX D.
GANNE G.
MENIGHINI J. CI.
RICHARD F.
ÉDELY G.
TAMAGNA C.
GACHNIOIS C.
MOUSSEAU L.
CHERPY P.
MOREAU A.

RICHARD L.
CHAMPALLOUX F.
BRÉGIER J.J.
TAÏBI KADDOUR
CHAUVERON A.
RAGANY Th.
LAPE Ch.
GONCALVÈS J.
DENEPOUX
SARRAZIN
ROSSI F.
SOULARD
PAULHAC D.
PLAT F.

Renouvellement licences

Cotisation

Débutants	50 F	Apporter photo
Poussins	80 F	Apporter photo
Pupilles	80 F	Apporter photo
Minimes	100 F	Apporter photo
Cadets	100 F	Apporter photo
Juniors	100 F	Apporter photo
Séniors	100 F	Apporter photo

NOUVELLES LICENCES : 1 photo, fiche individuelle état civil, autorisation parentale, cotisation.
Shorts, chaussettes, maillots fournis gratuitement par le Club.

INSCRIPTION ÉCOLE DE FOOT :

le 2 septembre 92 de 14h à 18h

REPRISE ENTRAINEMENT :

Cadets le 26/08/92	à 17h 30
Minimes le 26/08/92	à 17h 00
Pupilles le 09/09/92	à 17h 00
Poussins le 16/09/92	à 15h 00
Débutants le 16/09/92	à 15h 00

Lors des inscriptions chaque enfant devra se présenter avec l'équipement de la saison passée (shorts - chaussettes - maillots).

Bonnes vacances à tous

Le Bureau

La Fête



Maternelle . . .



CALENDRIER des FETES

JUILLET 92

Dim. 5 Jeux de l'ADMR à Clax

Ven. 17 Concert (voir page 5)

SEPTEMBRE 92

Sam. 5 Ball-Trap (comité des fêtes)

Sam. 12 Don du sang à Mouthiers.

Concours de boules (MJC)

Ven. 25 Assemblée Générale des parents d'élèves.

Jeune fille donnerait cours de Maths de la 6^{ème} à la 3^{ème} du 8 au 31 juillet.

Téléphone : 45 67 97 74

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en Avril - Mai - Juin 1975 doivent se faire recenser en mairie avant le 31 juillet.



Le Comité du Secours Populaire vous remercie de ne pas déposer de vêtements pendant les mois d'été.

Les Mots Croisés (Inédits) de J.P.B. — Problème N° 6

HORIZONTALEMENT :

- 1- Poète moyen-âgeux, chanté par L. Ferré.
2- Lieu d'enseignement.
3- Condition impérative.
4- Saison - Ville de Suède (orthographe à la Française).
5- Petite nappe. Début d'itinéraire. Un des douze.
6- Explosif.
7- D'un auxiliaire. Temps libre.
8- Forme de savoir quelque peu oubliée. Cube.
9- Symbole chimique (77). Courants.
10- Teintes. Peinas.
11- Consomme - Confus.
12- Les coutumes se perdent : elles se font de plus en plus rares.

IV- Mère supérieure.

V- Des femmes qu'on a du mal à faire marcher.

VI- Séances de projection. Note.

VII- Te servis. Politique de Josip Broz.

VIII- Éliminatoires. Épuiser.

IX- Baume d'Amérique du Sud. Donc inaccessible.

X- Circule au Japon. Marques d'affection.

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X
1										■
2										
3										
4			■							■
5										
6										■
7										
8										
9				■						
10										■
11										
12	■									

VERTICALEMENT :

- I- Infinies précautions pour tromper l'ennemi (plusieurs mots).
II- Cohésion. Ont de la tête et de la force.
III- Les septiques les ont fait disparaître. Transport parisien.

SOLUTION DU PROBLEME N° 5

HORIZONTALEMENT

- 1- SATISFAITES
2- ACADIE - MENU
3- ICE CREAM - RC
4- NON - SPOLIE
5- TUILE - TRACE
6- ETAINS
7- MU - NEPALAIS
8- IMAGE - GEL
9- LA - LIMEES
10- INSANITES
11- OCELOT - NEVE
12- NECESSITEUX

VERTICIALEMENT

- I- SAINT EMILION
II- ACCOUTUMANCE
III- TAENIA - SEC
IV- IDC - LINGUALE
V- SIR - ENEE - NOS
VI- FEES - SP - LITS
VII- APT - AGIT
VIII- IMMORALEMENT
IX- TE - LA - ALESEE
X- ENRICH - VU
XI- SUCEE - SUSSEX

solution dans le prochain numéro

Le prochain bulletin

Il paraîtra début Septembre. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 août. Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.